

prêts en une banque à charte, ou tout au moins à l'associer à une banque à charte. Cela m'intrigue énormément et j'aimerais bien connaître les dessous de l'affaire.

En ce qui concerne le rapport de la Commission Porter, tout comme les autres députés, j'ai jeté un coup d'œil sur cet énorme volume et j'ai été effrayé; jusqu'ici je n'en ai lu qu'une très petite tranche. Certaines propositions m'ont semblé plutôt alarmantes, et j'espère que le ministre les envisagera avec une certaine méfiance—par exemple celle qui vise à abolir les taux d'intérêt maximaux sur les prêts consentis par les banques et celle qui vise à accorder le statut de banque aux sociétés de fiducie et aux autres institutions financières qui ne bénéficient pas maintenant des privilèges des banques à charte. En résumé, il me semble que c'est ce que la Commission recommande. Cela me semble porter à confusion et j'espère que ces propositions seront étudiées minutieusement avant d'être acceptées par le gouvernement au pouvoir.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment au sujet de cette proposition visant à prolonger le délai accordé aux banques à charte et aux banques d'épargne de Québec. A l'instar d'un grand nombre d'autres députés, j'espère faire partie de ce comité. Il me tarde d'entendre les témoignages qui y seront présentés sur la révision de la loi sur les banques.

M. Thompson: Monsieur le président, la proposition dont nous a saisis le ministre concerne la prolongation de l'autorité dont nos banques ont besoin pour poursuivre leurs opérations l'an prochain. Nous avons l'intention d'appuyer cette recommandation du gouvernement pour maintes raisons. Tout d'abord, comme on l'a déjà dit, la Commission Porter a étudié minutieusement le système bancaire et financier et il est juste que nous ayons toute la facilité voulue pour étudier son rapport. Il est juste également que nous ayons l'occasion de débattre longuement les parties du rapport que le gouvernement entend mettre en œuvre. Il est bien clair que nous ne pourrions le faire au cours des quelques semaines qui restent d'ici l'expiration de la mesure régissant les banques.

Toutefois, monsieur le président, la question des banques et du régime en vertu duquel elles fonctionnent n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire à la lecture du bref projet de résolution à l'étude. Le Canada est aux prises avec de nombreux problèmes économiques. L'un des plus graves, à mon avis, c'est celui du rôle que jouent les banques dans notre économie. La question est l'une des plus importantes dont la Chambre puisse être saisie, étant donné surtout que les chartes des banques, en vigueur depuis dix ans, sont sur le point d'être périmées.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Il y a un rapport étroit entre le régime bancaire et l'ensemble des problèmes qui se posent dans notre économie; j'en suis persuadé.

Pour le moment, je mentionnerai seulement trois points à ce sujet, car nous avons l'intention de traiter de la question plus à fond lors du débat tendant à la deuxième lecture. Le premier problème, à mon sens, c'est l'augmentation constante de la dette et je parle ici de la dette des sociétés et de celle de l'État, non seulement de la dette des particuliers. Au fond, nous vivons sous le régime des dettes. De fait, le seul argent dont nous faisons usage aujourd'hui, exception faite de l'argent de poche, lorsque nous en avons, est celui qui doit son existence au fait que quelqu'un a contracté une dette. Cela est étroitement relié aux fonctions des banques, qui font leurs transactions de la façon dont nous l'entendons de nos jours. Nous autres, du Crédit social, ne nous opposons nullement aux banques privées. Nous sommes d'avis qu'elles s'acquittent d'une fonction très importante en ce qui concerne l'argent. Il est sûrement souhaitable que l'entreprise privée continue de s'acquitter de cette importante fonction, en ce qui a trait à la répartition, et ce moyen est beaucoup plus efficace que les autres. D'un autre côté, nous sommes d'avis qu'il y a dans notre système actuel de graves défauts auxquels il nous faut remédier, défauts qui se rapportent à toute cette question de la dette, à la structure de notre économie en ce qui concerne la dette.

Le deuxième problème qui se pose au Canada et qui est lié étroitement à la question des banques, c'est celui du change international et de nos relations économiques avec l'étranger. Ce problème est relié à la propriété et au contrôle étrangers de notre industrie, ainsi qu'aux problèmes connexes que pose notre balance commerciale, non seulement vis-à-vis des États-Unis, mais d'autres pays. Cette question, par conséquent, s'insère dans tout le contexte bancaire et dans la structure monétaire. A moins de résoudre ce problème, le Canada va se trouver dans une impasse très grave. Des négociations comme celles qui ont eu lieu à Genève au cours des dernières semaines, ne régleront pas la question de façon satisfaisante.

Le troisième problème qui se pose dans notre économie a trait sans aucun doute à notre système bancaire et se fonde sur le problème de l'automatisation dans son ensemble et se relie à la question du chômage. Ces questions sont maintenant reconnues comme le plus grand défi lancé à notre régime économique actuel ainsi qu'à notre système bancaire.

Aussi, monsieur le président, afin de ne pas retarder le débat à l'étape de la résolution où